

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
800 Burrard Street, 12th floor
800, rue Burrard, 12e étage
Vancouver
British Columbia
V6Z 2V8
Bid Fax: (604) 775-9381

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Site d'enfouissement 18 de Colwood	
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ899-132836/A	Date 2013-01-22
Client Reference No. - N° de référence du client	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWY-026-6904
File No. - N° de dossier PWY-2-35330 (026)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-02-07	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Liu (PWY), Patty	Buyer Id - Id de l'acheteur pwy026
Telephone No. - N° de téléphone (604) 775-6227 ()	FAX No. - N° de FAX (604) 775-6633
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC - CFB Esquimalt, Victoria, BC	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
800 Burrard Street, 12th floor
800, rue Burrard, 12e étage
Vancouver
British C
V6Z 2V8

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ899-132836/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35330

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

SOUSSIONS À DEUX ENVELOPPES

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux enveloppes ». Consulter l'IP05 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

CONDITIONS D'ASSURANCE

Les conditions d'assurance de cet appel d'offres sont modifiées. Consulter les conditions supplémentaires.

TABLE DE MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES

IP01	Introduction
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite des lieux
IP05	Livraison des soumissions
IP06	Révision des soumissions
IP07	Ouverture des soumissions / Évaluation
IP08	Fonds insuffisants
IP09	Compte rendu
IP10	Période de validité des soumissions
IP11	Documents de construction
IP12	Sites WEB

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2012-11-19)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site WEB suivant

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Code de conduite et attestations - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée
IG05	Taxe de vente du Québec
IG06	Frais d'immobilisation
IG07	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG08	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG09	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG10	Livraison des soumissions
IG11	Révision des soumissions
IG12	Rejet de la soumission
IG13	Coûts relatifs aux soumissions
IG14	Numéro d'entreprise - approvisionnement

IG15	Respect des lois applicables
IG16	Approbation des matériaux de remplacement
IG17	Évaluation du rendement
IG18	Conflit d'intérêts / Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Condition d'assurance
------	-----------------------

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
------	--------------------------

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ899-132836/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWY-2-35330

SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire

SA03 Offre

SA04 Période de validité des soumissions

SA05 Acceptation et contrat

SA06 Durée des travaux

SA07 Garantie de soumission

SA08 Signature

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

**APPENDICE 3 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT
ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE**

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES

IP01 INTRODUCTION

1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a l'intention de faire appel à un entrepreneur pour assurer les services de construction selon les modalités exposées dans la présente invitation à soumissionner
2. On demande aux soumissionnaires qui donnent suite à cette invitation de présenter une soumission détaillée complète (se reporter à OU se référer à l'IP05 "Livraison des soumissions") qui portera sur les qualifications, l'expérience et l'organisation du soumissionnaire (enveloppe 1 "qualifications"), ainsi que sur les prix et les conditions proposées (enveloppe 2 "prix").

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSIONS

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales aux soumissionnaires [R2710T] (2012-11-19)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "documents du contrat"
 - e. Plans et devis
 - f. Toute(s) modification(s) aux documents de soumissions
 - g. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice(s) s'y rattachant.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Le document 'Instructions générales aux soumissionnaires' est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à IG16 de R2710T des Instructions aux soumissionnaires, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.

-
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le 30 janvier 2013 à 10:30hr . Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à Canadian Forces Base (CFB) Esquimalt Colwood Main Gate - Wilfert Road, Victoria, BC.

IP05 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

L'article IG10 de R2710Test remplacé par ce qui suit:

1. Les soumissions devront être présentées en respectant un processus à « deux enveloppes » selon lequel le soumissionnaire présente le Formulaire de qualifications ainsi que tout autre document exigé dans une première enveloppe et le Formulaire de soumission et d'acceptation ainsi que tout autre documents exigé dans une deuxième enveloppe. Les deux enveloppes doivent être jointes et cachetées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de soumission. Toutes les enveloppes sont fournies par le soumissionnaire.
2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice
« Appel d'offres » pour la réception des soumissions. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquées pour la clôture des soumissions. Avant de présenter sa soumission, le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :
 - a. numéro de l'invitation;
 - b. le nom du soumissionnaire;
 - c. l'adresse de retour; et
 - d. l'heure et la date de clôture.
3. Le Formulaire de qualifications ainsi que tout autre document exigé doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 1 - QUALIFICATION;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
4. Le Formulaire de soumission et d'acceptation ainsi que tout autre document exigé rempli doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 2 - PRIX;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.

La soumission doit être en dollars canadiens. La protection de fluctuation du taux de change n'est pas offerte. Toute demande de protection de fluctuation du taux de change ne sera pas considérée.

5. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.

IP06 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à IG11 de R2710T des Instructions générales aux soumissionnaires. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (604) 775-9381.

IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions. Seulement une liste des noms d'entreprises ayant déposé sera dressé et lu à voix haute
2. Enveloppe 1 - Qualification - Sera ouverte en privé : cette enveloppe sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage ou d'échec. Cette étape sera franchie seulement si le soumissionnaire satisfait aux exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission. L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire sans qu'elle n'ait été ouverte.
3. Une date d'ouverture de l'enveloppe 2 - Prix - sera établi et les entrepreneurs ayant déposé seront invités à assister.
4. Enveloppe 2 - Prix - L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
5. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandé pour l'octroi du contrat.

IP08 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP09 COMPTE RENDU

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

IP10 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP10 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP10 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG12 de R2710T des "Instructions générales aux soumissionnaires".

IP11 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de (5), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP12 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

[Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL)

Contrats Canada (Achats et ventes) <https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue>

Sanctions économiques canadiennes [Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra)

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf)

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ899-132836/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35330

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf)

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf)

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf)

Certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf)

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction

[Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml)

TPSGC, Services de sécurité industrielle

[Http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html)

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html)

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/229.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/229.pdf)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE

1 - R2900D CG 10 - Assurances (2008-05-12)

CG10.1 (2008-05-12) Polices d'assurance

- (1) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, des polices d'assurance relativement aux travaux et en fournit la preuve au Canada conformément aux exigences des « Conditions d'assurance ».
- (2) Les polices d'assurance mentionnées à l'alinéa 1) de la CG10.1 doivent être:
 - (a) en la forme et nature, au montant, pour la durée et suivant les termes et conditions prévus aux « Conditions d'assurance » et
 - (b) prévoir le remboursement des demandes de règlement, conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance ».

CG10.2 (2008-05-12) Indemnité d'assurance

- (1) Dans le cas d'une demande de règlement en vertu d'une police d'assurance tous risques chantier (y compris les installations) que maintient l'entrepreneur conformément à la CG10.1, « Polices d'assurance », les sommes dues à l'égard d'un sinistre seront remboursées directement au Canada, et
 - (a) les sommes ainsi versées seront retenues par le Canada aux fins du contrat; ou
 - (b) si le Canada en décide ainsi, seront conservées par le Canada, et le cas échéant, deviendront sa propriété de façon absolue.
- (2) Dans le cas d'une demande de règlement en vertu d'une police responsabilité civile générale que maintient l'entrepreneur conformément à la CG10.1, « Polices d'assurance », l'assureur remboursera directement au demandeur les sommes dues à l'égard d'un sinistre.
- (3) Si le Canada choisit conformément à l'alinéa 1) de la CG10.2 de conserver l'indemnité d'assurance, il peut faire effectuer une vérification de la comptabilité de l'entrepreneur et du Canada relativement à la partie des travaux perdue ou endommagée, afin d'établir la différence, s'il en est, entre:
 - (a) le total du montant des pertes ou dommages subis par le Canada, incluant tous frais encourus pour le déblaiement et le nettoyage des travaux et leur emplacement et de toute autre somme payable par l'entrepreneur au Canada en vertu du contrat, moins toute somme retenue conformément au sous-alinéa 1)b) de la CG10.2,
 - (b) l'ensemble des sommes payables par le Canada à l'entrepreneur en vertu du contrat à la date où la perte ou les dommages ont été subis.
- (4) Toute différence établie conformément à l'alinéa 3) de la CG10.2 doit être payée sans délai par la partie débitrice à la partie créancière.
- (5) Suite au paiement prévu à l'alinéa 4) de la CG10.2, le Canada et l'entrepreneur sont réputés libérés de tous droits et obligations en vertu du contrat, mais seulement à l'égard de la partie des travaux qui a fait l'objet d'une vérification mentionnée à l'alinéa 3) de la CG10.2.
- (6) S'il n'est pas exercé de choix en vertu du sous-alinéa 1)b) de la CG10.2, l'entrepreneur, sous réserve de l'alinéa 7) de la CG10.2, déblaie et nettoie les travaux et leur emplacement et il

restaure et remplace à ses frais la partie des travaux qui a été perdue ou endommagée, comme si ces travaux n'avaient pas encore été exécutés.

- (7) Lorsque l'entrepreneur exécute les obligations prévues à l'alinéa 6) de la CG10.2, le Canada lui rembourse, jusqu'à concurrence des sommes mentionnées à l'alinéa 1) de la CG10.2 et à même lesdites sommes, les frais de déblaiement, nettoyage, restauration et remplacement en question.
- (8) Sous réserve de l'alinéa 7) de la CG10.2, tout paiement par le Canada en exécution des obligations prévue à l'alinéa 7) de la CG10.2 est effectué conformément aux dispositions du contrat, mais chaque paiement doit représenter 100p. 100 du montant réclamé, nonobstant les sous-alinéas 3)a) et 3)b) de la CG5.4, « Paiement progressif ».

2 - R2910D Conditions d'assurance (2008-12-12) CA1 et CA2

CA1 (2008-12-12) Généralités

CA1.1 Preuve du contrat d'assurance

- (1) Avant le début des travaux, et dans un délai de trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance formulaire 357, disponible sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- (2) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément aux exigences des garanties d'assurance décrites aux présentes.
- (3) Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

CA1.2 Paiement de franchise

- (1) L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CA2 (2008-05-12) Assurance de la responsabilité civile des entreprises

CA2.1 Portée de l'assurance

- (1) La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par le formulaire BAC 2100 avec toutes ses modifications successives et doit avoir :
- (a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
 - (b) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$; et
 - (c) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujéti à une telle limite.
- (2) Le contrat d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujéti :
- (a) Dynamitage.
 - (b) Battage de pieux et travaux de caisson.
 - (c) Reprise en sous-œuvre.

- (d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant des bâtiments ou terrains, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

CA2.2 Assuré

- (1) Le contrat d'assurance doit assurer l'entrepreneur et doit inclure à titre d'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, à l'égard de la responsabilité découlant des activités de l'entrepreneur ayant trait aux travaux.

CA2.3 Période d'assurance

- (1) À moins d'avis contraire par écrit du Canada ou d'indication contraire ailleurs dans les présentes, le contrat d'assurance exigé dans les présentes doit prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur jusqu'au jour de délivrance du Certificat d'achèvement, mis à part le fait que la garantie pour les travaux complétés doit, quoi qu'il en soit, être maintenue pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3 - G1001C Exigences en matière d'assurance (2008-05-12)

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

4 - G2040C Assurance responsabilités couvrant l'atteinte à l'environnement (2008-05-12)

(a),(b),(c),(d).

Type 1 : « Responsabilité légale en matière de pollution - Chantier »

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance **Type 1** : « **Responsabilité légale en matière de pollution - Chantier** » d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

La police d'assurance **Type 1** : « **Responsabilité légale en matière de pollution - Chantier** » doit comprendre les éléments suivants :

- (a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt

du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

(b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

(c) Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

(d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.

Type 2 : « Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution »

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance Type 2 : « Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution » d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat. La police d'assurance Type 2 : « Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution » doit comprendre les éléments suivants :

(a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

(b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

(c) Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

(d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.

Type 4 : « Responsabilité professionnelle de l'entrepreneur »

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance Type 4 : « Responsabilité professionnelle de l'entrepreneur » d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

La police d'assurance Type 4 : « Responsabilité professionnelle de l'entrepreneur » doit comprendre les éléments suivants :

(a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

(b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

(c) Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

(d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.

5 - G2020C Assurance responsabilité civile automobile(2008-05-12) (a),(b),(c),(d).

- (1) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
- (2) La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
 - (a) Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
 - (b) Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
 - (c) Garantie non-assurance des tiers;
 - (d) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat:
- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales:

	CG1 Dispositions générales	R2810D
(2012-11-19)	CG2 Administration du contrat	R2820D
(2012-07-16);	CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D
(2010-01-11);	CG4 Mesures de protection	R2840D
(2008-05-12);	CG5 Modalités de paiement	R2850D
(2010-01-11);	CG6 Retards et modifications des travaux	R2860D
(2012-07-16);	CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D
(2008-05-12);	CG8 Règlement des différends	R2880D
(2012-07-16);	CG9 Garantie contractuelle	R2890D
(2012-07-16);	CG10 Assurances	R2900D
(2008-05-12);	Conditions supplémentaires;	
	CS01	
	Justes salaires et heures de travail - Conditions de travail	R2940D
(2012-07-16);	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D
(2007-05-25);	Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction	
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ899-132836/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35330

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
3. Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site WEB
rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml.
 4. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ899-132836/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWY-2-35330

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Site d'enfouissement 18 de Colwood
BFC Esquimalt, Victoria (C.-B.)

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT DE SOUMISSION TOTAL TEL QU'INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSION

La soumission ne peut être retirée pour une période de [30] jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la DOCUMENTS DU CONTRAT (DC).

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

Tous les travaux doivent être terminés avant le 31 mars 2013.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG09 de la R2710T Instructions générales aux soumissionnaires <EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION>

SA08 SIGNATURE

J'ai/Nous avons l'autorité d'engager la société/les associés.

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ899-132836/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35330

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

1. Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada
2. Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a. Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b. Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Montant estimatif TPS/TVH en sus
1	Engagement/désengagement de tout l'équipement et des véhicules, ainsi que de la totalité du personnel, y compris les frais de subsistance de l'entrepreneur et des sous-traitants	Montant forfaitaire	1	
2	Préparation du site : Préparation du plan de santé et de sécurité : orientation en matière de santé et de sécurité et sensibilisation archéologique; préparation de la documentation; obtention des permis requis; signalisation. Tous les coûts liés à la conception et à la mise en oeuvre des plans énoncés à l'article 02 33 00 - Procédures de présentation	Montant forfaitaire	1	
3	Exigences en matière de protection de l'environnement (c.-à-d. trousse de lutte contre les déversements, matériel de contrôle de l'érosion, contrôle et traitement des eaux, réservoirs d'entreposage, feuille en polyéthylène pour sols empilés)	Montant forfaitaire	1	
4	Localisation et protection des services publics, permis requis	Montant forfaitaire	1	
5	Regroupement des sols empilés existants pour être utilisés comme matériau de remblai fourni par le propriétaire pour les besoins de la stabilisation de la pente et remplissage si nécessaire	Montant forfaitaire	1	
6	Préparation et entretien de l'aire d'entreposage de	Montant	1	

Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Montant estimatif TPS/TVH en sus
	Col 12 et des voies de transport. Inclure la pose d'un nouveau revêtement avec gravier si nécessaire	forfaitaire		
7	Coupe, nettoyage et élimination des arbres et de la couverture végétale. Cela concerne principalement l'herbe, le genêt à balai, les buissons de mûres, etc.	Montant forfaitaire	1	
8	Placement d'une clôture temporaire (y compris la livraison, l'installation et l'enlèvement) probablement uniquement pour bloquer les voies d'accès à l'aire des travaux - AS et BK confirmeront	m	20	
9	Excaver et transporter les matériaux de Col 18 à Col 12 (lieu d'entreposage temporaire) pour caractérisation. Y compris la durée des excavations, le soutien de la collecte des échantillons de sol de confirmation si nécessaire, et la gestion des piles	tonnes	20,910	
10	Regroupement des piles dans l'aire de stockage de COL 12 sur la base de la caractérisation (LR + et LR -). Y compris le temps consacré à l'équipement pour réinstaller et regrouper les sols, et la fourniture et la pose des feuilles en polyéthylène	tonnes	20,910	
11	Charger, transporter et éliminer les sols contaminés par le HAP (> norme d'utilisation des terres industrielles RSE, < RDD)	tonnes	750	
12	Chargement, transport et élimination des sols contaminés (> norme d'utilisation des terres industrielles RSE et < norme RDD)	tonnes	750	
13	Chargement, transport et élimination du sol contaminé par le HAP et les métaux (> norme d'utilisation des terres industrielles RSE et < norme RDD)	tonnes	750	
14	Utiliser les matériaux empilés appartenant au propriétaire et stockés dans l'aire de stockage temporaire de Col 12 (> TR CCME) s'ils sont géotechniquement convenables comme remblai à COL 18, transporter, placer et compacter le remblai pour satisfaire les exigences de la géotechnique et du renouvellement	tonnes	1,000	
15	Fournir le sol de surface (> TR CCME) et le placer en un lieu désigné par le représentant de TPSGC	tonnes	500	
16	Nettoyer quotidiennement les routes de transport, y	Montant	1	

Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Montant estimatif TPS/TVH en sus
	compris celles qui conduisent aux aires de stockage temporaires et celles qui conduisent aux aires d'élimination à l'extérieur du chantier	forfaitaire		
	Remarque : Autres coûts : les coûts connexes, qu'ils soient ou non visés par un article d'exécution ci-dessus, doivent être inclus dans ce tableau des prix unitaires, soit dans les articles ci-dessus, soit dans le présent article. Le contrat ne sera pas modifié pour couvrir des coûts qui auraient dû être prévus par le soumissionnaire et inclus. Les entrepreneurs ne seront pas rémunérés pour le temps de disponibilité lié à la durée des analyses (DA), la mise en séquence de l'excavation et du remplissage ou le regroupement des stocks. La DA comprend la journée de travail pour la collecte, l'expédition et la tabulation des données et cinq jours de travail pour l'analyse en laboratoire. L'analyse de laboratoire visant à déterminer si les matériaux sont dangereux exigera quatre jours de travail supplémentaires. Cela comprend également la totalité de l'équipement, de la main-d'œuvre et du matériel nécessaire pour appuyer et/ou gérer toute installation en surface ou en sous-sol.	Montant forfaitaire	1	
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION Sans compter la TPS/TVH				

****GÉNÉRALITÉS :** Le temps de disponibilité n'est pas lié aux frais de retard dans le traitement des échantillons, ni à la collecte des échantillons, aux essais et aux inspections effectués par TPSGC et/ou son agent désigné et/ou la participation aux réunions du projet. Le temps de disponibilité n'est pas lié en outre au temps nécessaire à TPSGC pour examiner et approuver les demandes de changement de commande. Le temps de disponibilité doit toujours être autorisé d'avance par le chef de projet de TPSGC et doit correspondre à des circonstances indépendantes de la volonté de l'entrepreneur (c.-à-d. conditions climatiques extrêmes, changements importants au projet demandés par TPSGC, etc.). À l'exception des prix forfaitaires, toutes les quantités à prix unitaire indiquées ci-dessus ne sont que des estimations. Tous les paiements seront faits sur la base des quantités réelles.

APPENDICE 2 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES QUALIFICATIONS - EXIGENCES OBLIGATOIRES

Description des travaux : **Victoria (C.-B.)
Colwood 18 - Remise en état**

Numéro de demande de soumissions : **EZ899-132836/A**

Numéro de projet : **R.058520.001**

(1) Gestionnaire de projet qualifié

Le gestionnaire de projet doit avoir au moins cinq ans d'expérience avérée de la gestion globale (responsabilité d'un budget de projet, répartition du personnel technique, respect de l'échéancier) d'un projet de remise en état sur place et à distance, remise en état concernant des installations et des biens semblables aux installations et biens fédéraux.

Un client doit être fourni comme référence pour chaque projet. TPSGC se réserve le droit de contacter les références à sa seule discrétion.

Les renseignements suivants doivent être fournis dans un curriculum vitae :

- le nombre d'années d'expérience pertinente, et spécialités.
- Indication claire de ce en quoi le(s) projet(s) cité(s) comme références sont comparables/pertinents pour le projet en cause.
- Brève description du projet, documentation à l'appui.
- Date d'achèvement du projet.
- Références chez le client : nom, adresse, numéro de téléphone et de numéro de télécopieur d'un contact au niveau opérationnel.

FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES QUALIFICATIONS - EXIGENCES OBLIGATOIRES

Description des travaux : **Victoria (C.-B.)
Colwood 18 - Remise en état**

Numéro de demande de soumissions : **EZ899-132836/A**

Numéro de projet : **R.058520.001**

(2) Superviseur de chantier qualifié

Le superviseur de chantier doit avoir au moins deux ans d'expérience avérée de la supervision sur place d'un personnel à contrat, de l'inspection et de l'approbation de projets de remise en état concernant des installations et des biens de nature semblable aux installations et aux biens fédéraux (c.-à-d. traitement biologique, systèmes de traitement des eaux souterraines).

Un client doit être fourni comme référence pour chaque projet. TPSGC se réserve le droit de contacter les références à sa seule discrétion.

Les renseignements suivant doivent être fournis dans un curriculum vitae :

- le nombre d'années d'expérience pertinente, et spécialités.
- Indication claire de ce en quoi le(s) projet(s) cité(s) comme références sont comparables/pertinents pour le projet en cause.
- Brève description du projet, documentation à l'appui.
- Date d'achèvement du projet.
- Références chez le client : nom, adresse, numéro de téléphone et de numéro de télécopieur d'un contact au niveau opérationnel.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ899-132836/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35330

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**APPENDICE 3- LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT
ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE**

***AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES
INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE***

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ899-132836/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35330

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES: Veuillez utiliser l'étiquette d'adresse ci-dessous et bien l'affixer à l'extérieur de l'enveloppe ou du paquet renfermant votre offre. Dans le cas de modifications à des offres soumises par télécopieur (Fax: (604) 775-9381), servez-vous de la feuille comme page couverture. Assurez-vous de toujours inscrire lisiblement le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'offre et la date limite sur l'extérieur de votre offre.

**Marchés immobiliers
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
800, rue Burrard, bureau 1210
Vancouver (C.-B.) V6Z 2V8**

Offre n°: EZ899-132836/A
**Date et heure limites de
reception des soumissions:** Site d'enfouissement 18 de Colwood
7 FEVRIER, 2013 @ 1400 h
Sujet:

ENVELOPE 1 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

PL

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ899-132836/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35330

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES: Veuillez utiliser l'étiquette d'adresse ci-dessous et bien l'affixer à l'extérieur de l'enveloppe ou du paquet renfermant votre offre. Dans le cas de modifications à des offres soumises par télécopieur (Fax: (604) 775-9381), servez-vous de la feuille comme page couverture. Assurez-vous de toujours inscrire lisiblement le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'offre et la date limite sur l'extérieur de votre offre.

Marchés immobiliers
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
800, rue Burrard, bureau 1210
Vancouver (C.-B.) V6Z 2V8

Offre n°: EZ899-132836/A
Date et heure limites de Site d'enfouissement 18 de Colwood
reception des soumissions: 7 FEVRIER, 2013 @ 1400 h
Sujet:

ENVELOPE 2 - FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION

PL